

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION

DES DECHETS



EXERCICE 2021

Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE Date de télétransmission : 03/01/2023 Date de réception préfecture : 03/01/2023

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
I – Territoire et Organisation	4
II – La collecte	4
a) Collecte des déchets ménagers	4
- La collecte en porte à porte (PAP)	
- La collecte en apport volontaire (AV)	
 b) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages - Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collect 	
III – Le traitement	6
IV – Récipients de collecte	7
V – La sensibilisation	9
B – LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS	11

PRÉAMBULE

Ce rapport, vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1411-13, L. 2224-5, L.2313-1 et L.5211-39, a pour objet de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce document précise, pour l'exercice 2021, les conditions techniques et financières d'exécution de la mission de collecte et de traitement des déchets ménagers.

A - Les indicateurs techniques

I. Territoire et organisation

La compétence déchets a été transféré au Territoire du Grand Paris – Boucle Nord de Seine T5 depuis 2016. Certaines collectes sont donc prises en compte par l'Etablissement Public Territorial.

Cette compétence regroupe certaines collectes de déchets ainsi que leurs traitements. Attention, certaines prestations ou traitement de déchets sont à la charge de la collectivité.

II. La collecte

Collecte des déchets ménagers

L'ensemble de la population de Villeneuve-la-Garenne est desservi soit en porte à porte soit en apport volontaire pour les différents types de collecte de déchets.

Toutes les collectes s'effectuent par l'intermédiaire de prestataires de services.

La collecte en porte à porte (PAP) :

Ordures Ménagères, Emballages, Verres et Déchets Verts :

Le prestataire DERICHEBOURG - POLYCEJA a en charge ces 4 collectes.

Objets Encombrants:

La société SEPUR s'occupe de la collecte séparative des objets encombrants sur 4 secteurs de la ville. Cette collecte se déroule à l'aide de deux véhicules et 5 agents. Un camion à benne compactrice pour les déchets encombrants et un second pour y déposer les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ainsi que les déchets toxiques.

La collecte en apport volontaire (AV):

Déchets Toxiques :

La collecte des déchets toxiques des ménages s'effectue par le passage d'un camion (le 3ème dimanche de chaque mois) de 9h à 12h derrière l'Hôtel de Ville par la société Triadis.







Vêtements:

La collecte des vêtements se fait grâce à 11 bornes disposées sur la commune. Elle est gérée par Eco Textiles.

Déchèterie Mobile :

La déchèterie mobile est mise en place tous les 4ème samedis du mois sur la place du marché. Elle permet d'évacuer les encombrants, DEEE, gravats et déchets verts.



La ville ne possède pas de déchetterie fixe.

Elle adhère au Syctom ce qui permet aux Villénogarennois d'accèder gratuitement au réseau de déchetteries du syndicat. La déchetterie la plus proche de la ville est celle de Gennevilliers située 93, rue des Caboeufs.

b. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets issus du stade Gaston Bouillant sont évacués par la société Derichebourg à l'aide de caissons mis à disposition sur le site. Ils sont exclusivement remplis de déchets verts (tontes).

Les Terres de Routes regroupent tous les déchets issus de l'entretien de la voirie communale, à savoir des corbeilles de ville, des dépôts sauvages, des balayures et des feuilles d'automnes. Elles sont collectées par des agents municipaux

Deux caissons ont été installés sur le site Valrec. Ils sont destinés à recevoir quotidiennement les déchets de balayeuses.

Un compacteur pour les déchets issus du marché d'approvisionnement municipal est installé sur la rue Gaston Appert. La société Derichebourg assure la location, l'évacuation et la maintenance du compacteur.

Une collecte des déchets de soins mise en place pour les particuliers. En effet, certains se déplacent jusqu'aux services techniques avec des récipients délivrés par les pharmaciens mais sans filière d'évacuation. Ces déchets sont pris en charge par le prestataire Proserve.

Mise en place de la collecte des déchets alimentaire sur le restaurant communal, cantines scolaires et marché forain.

Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collectes de déchets :

Type de	Type de	Fréquence de	Fréquence de	Jour de collecte
déchets	collecte	collecte / semaine	collecte / mois	
OM résiduelles	PAP	4		Lundi, mercredi, vendredi, samedi
Emballages	PAP	1		Mardi
Verre	PAP	1		Jeudi
Déchets Verts	PAP	1		Mardi
Encombrants	PAP	1	4	Jeudi
Toxiques	AV		1	Dimanche
DEEE	PAP		1	Jeudi
Vêtements	AV	1		
Compacteur		1		Mercredi
Déchèterie	AV		1	Samedi
mobile				

III. Le traitement

Les ordures ménagères sont dirigées vers l'usine de valorisation énergétique du Syctom à Saint-Ouen.

Les emballages multimatériaux sur le centre de tris de Paris XVII puis sur Nanterre après sa réouverture suite à une modernisation du site.

Les déchets verts sur Ermenonville.

Le verre lui est déversé sur le centre de tri de Gennevilliers, sis au 21, Route du Bassin n°5 puis redirigé vers l'usine de valorisation matière de Saint-Gobain.

Les encombrants sont triés puis valorisés en matière et en énergie après avoir été déchargés sur le centre de tri SITA à Gennevilliers, sis 21, route du Bassin n°5.

Les déchets déposés dans les corbeilles de ville sont acheminées vers le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.

Les déchets collectés par les balayeuses sont évacués sur le centre CDIF via les caissons

Les déchets du compacteur sont dirigés sur l'Usine d'Incinération de Saint-Ouen.

Les Toxiques partent chez Triadis à Etampes pour un traitement spécifique selon la toxicité du déchet (pâteux, liquide,...).

Les déchets collectés lors de la déchèterie mobile suivent le même principe du traitement. Ils sont totalement assurés par le Syctom.

Les déchets alimentaires sur une plateforme sur Stains puis redirigés sur le Centre de méthanisation au Vert Galan.

IV. Récipients de collecte

Des récipients et sacs kraft sont mis à la disposition des résidents de Villeneuve-la-Garenne en fonction du flux, à savoir :



Bac à couvercle marron pour la collecte des ordures ménagères Le volume varie de 120 litres à 750 litres.

Il y a sur la ville, 2 898 bacs.



Bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages. Le volume varie de 120 litres à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 764.



Bac à couvercle vert pour la collecte du verre Le volume varie de 35 à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 487 bacs.





Sacs Kraft de 110 litres pour la collecte des Déchets Verts 17 000 sacs ont été distribués.

La ville est propriétaire de son parc de bacs.

Elle confie, par marché, l'entretien et la maintenance sur tout le parc de bacs (Ordures Ménagères + Collecte Sélective) à la société SULO.

C'est plus de 769 bacs qui ont été remplacés dans le cadre de la maintenance en 2021

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Toutes les aides et subventions pour le compte 2021 n'ont pas encore été versées par les organismes subventionneurs notamment Eco Emballages et Saint Gobain.

Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE Date de télétransmission : 03/01/2023 Date de réception préfecture : 03/01/2023

V - La sensibilisation

a) Animations scolaires:

Les élèves de 6 classes sur le groupe scolaires Jules Verne ont été sensibilisés au geste du tri et aux extensions des consignes de tri du 16 mars au 1er avril 2021.

C'est donc 122 élèves sensibilisés.





b) Drive composteurs:

Samedi 27 mars, première opération de distribution du matériel de compostage pré-commandé avec sensibilisation des riverains venant retirer leur dispositif.

C'est 136 riverains qui sont venus récupérer le matériel soit 85 composteurs et 51 lombricomposteurs. Après distribution, les riverains intéressés pouvaient échanger avec un maître composteur sur les bonnes pratiques du compostage. Soit une vingtaine de famille.





Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE Date de télétransmission : 03/01/2023 Date de réception préfecture : 03/01/2023

c) Passage des Eco-animateurs en PAP sur les ECT.

2 sessions effectuées, une en juin et une seconde fin septembre.



d) Journée de l'environnement : Journée du 18 septembre.

Participation de plus d'une centaine de personne à cette journée.

Journée en 2 temps : clean challenge le matin et animations sur les déchets l'après-midi avec mise en place de poubelles géantes. Stand d'éco-animateurs sur les ECT et sur le compostage.





Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20221215-2022 12 15 21-DE Date de télétransmission : 03/01/2023 Date de réception préfecture : 03/01/2023

B. Les indicateurs financiers

(Voir le tableau ci-joint)